Publication électronique : le 8 Aout 2025

62 Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D67
au territoire de la commune de BERNEVILLE
TRAVAUX
reprofilage de rives
Section hors agglomération
du 11 août 2025 au 12 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 24/07/2025, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - CER de MONCHY-AU-BOIS, fait connaître le déroulement des travaux de reprofilage de rives, le 11 août 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de reprofilage de rives, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D67 du PR 2+893 au PR 4+823, hors agglomération, du 11 août 2025 au 12 septembre 2025 de 6h00 à 20h00 pour une durée effective de 5 jours et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de BERNEVILLE et BEAUMETZ LES LOGES,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de WAILLY,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Responsable de la DIR NORD District Amiens-Valenciennes DOURGES,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMETZ LES LOGES,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D67 du PR 2+893 au PR 4+823, hors agglomération, sur le territoire de la commune de BERNEVILLE, du 11 août 2025 au 12 septembre 2025 de 6h00 à 20h00 pour une durée effective de 5 jours, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : la RN 25, la RD 7 et la RD 62 au territoire des communes de WAILLY, BEAUMETZ LES LOGES et BERNEVILLE.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais du CER de Monchy au Bois, chargé de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités

Arras,
Le 7 août 2025

Signé électroniquement par
Laurent REGNIER
ORDONNATEUR

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Conseil départemental du Pas-de-Calais - 62018 ARRAS
Téléphone : 03.21.21.52.80

TRAVAUX
ROUTE BARRÉE
DÉVIATION
Berneville
Beaumetz-lès-Loges
Wanquetin
Hauteville
Warlus
Montenescourt
Vion
Dainville
Achicourt
Agny
Wailly
Simencourt
Fosseux
Barly
Gouy-en-Artois
Monchiet
Rivière
Basseux
Ficheux
Bailleulval
Bavincourt
Bailleulmont
Blairville
Hendecourt-lès-Ransart
Ransart
La Herlière
La Cauchie
Berles-au-Bois
Boiry-Sainte-Rictrude
Boiry-Saint-Martin
Humbercamps
Adinfer
Monchy-au-Bois
Moyenneville
Pommier
Douchy-lès-Ayette
Ayette
Saint-Amand
Bienvillers-au-Bois
Hannescamps
Courcelles-le-Comte
Foncquevillers
Souastre
Gommecourt
Bucquoy
Coigneux
Bayencourt
Sailly-au-Bois
Hébuterne
Puisieux
Achiet-le-Petit
Courcelles-au-Bois
Colincamps
Irles
Miraumont
Bertrancourt
Beaumont-Hamel
Beaucourt-sur-l'Ancre
Mailly-Maillet
Auchonvillers
Grandcourt
Pys